

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE  
HAUTE- GARONNE  
Commune de PECHBONNIEU



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 du mois de novembre à 10h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

**Étaient présents :** MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, MITSCHLER, MONNIER et NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, LAFFONT, LAO, SEMPERBONI et SUDRIES.

**Procuration(s) :** MME LANDES (pouvoir M SEMPERBONI) et MME RATIER (pouvoir MME MITSCHLER) MM DE BERNARD (pouvoir M CAZADE), LOUBIERE (pouvoir MME BINOTTO), RICHIR (pouvoir M LAFFONT), TEDODORI (pouvoir MME GEIL GOMEZ) et VERGNES (pouvoir M. BONNAND).

**Absent(s) excusé(s) :** ---

Madame MITSCHLER a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 27
Pouvoirs : 7
Excusés : 0

Date de convocation : 31/10/2024

Date d'affichage : 31/10/2024

### DÉLIBÉRATION N° D-2024/46

Objet : SDEHG – Rénovation et remplacement de trois ensemble route de Bessières (mâts n°238, 669 et 935)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune du 06 mai 2024 concernant la rénovation et le remplacement de trois ensemble route de Bessières (mâts n°238, 669 et 935), le SDEHG a réalisé l'opération suivante (11BU882).

- Dépose des 3 ensemble 238, 669 et 935.
- L'appareil n°935 sera remis aux ateliers municipaux.
- Fourniture et pose de 3 ensembles identiques à ceux posés route de Bessières, hauteur 7 mètres avec appareils LED 32 W, 2700°K. Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG, la part restant à la charge de la commune, après subvention du Conseil départemental, se calculerait comme suit :

Montant HT des travaux	7 427.00 €
(marge incluse de 10% pour aléas de travaux)	
Participation du SDEHG	2 600.00 €
Subvention du Conseil Départemental	1 114.00 €
Participation communale (travaux)	3 714.00 €
Participation communale (maitrise d'œuvre)	371.00 €
Participation communale (TVA non récupérable)	23.00 €
Participation communale (frais de gestion de l'emprunt)	21.00 €
Total participation communale	4 129.00 €

La Commune sollicitera auprès du Conseil départemental la subvention accordée aux travaux à partir du modèle annexé.

Dès réception de cette délibération et de l'accord du Conseil départemental sur sa subvention, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Afin de faciliter la gestion de la subvention du Conseil départemental pour ce projet et ainsi éviter à la commune d'avancer les fonds correspondants, cette subvention sera versée directement au SDEHG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous que :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, MITSCHLER, MONNIER et NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, LAFFONT, LAO, SEMPERBONI et SUDRIES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Approuve le projet présenté ;
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

  
 Le Maire  
 Sabine GEIL-GOMEZ  
